

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER



**CONSULTATION PUBLIQUE
RÈGLEMENT 2026-04**

La population de Colombier est cordialement invitée à une consultation publique qui se tiendra le 10 novembre 2026 à 18h30, au bureau municipal de la Municipalité de Colombier, au 568, rue principale.

Le règlement numéro 2026-04 vise à modifier le règlement de zonage adopté afin de rendre conforme le règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Haute-Côte-Nord, en lien avec la mise en place d'un nouveau cadre normatif pour les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

UNE COPIE DU PROJET DE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉE AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ.

DONNÉ à Colombier ce 21^e jour d'octobre 2026

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit la page Facebook de la Municipalité de Colombier, son site web, et dans l'entrée du bureau municipal, le 21 octobre 2026.

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'octobre 2026.

Milaine Charron
Directrice générale et
Greffière-Trésorière